

MOTION RELATIVE AUX PAIEMENTS PAC BIO

**PROPOSÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE
ET AGROBIO 47**

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 12 mars 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Considérant que:

- L'agriculture biologique souffre des retards de paiement des aides qui lui sont spécifiques,
- Ces retards ont mis les agriculteurs en agriculture biologique dans des situations économiques et financières difficiles, parfois même intenable : des prêts court-terme ont dans certains cas été contractés pour assurer les obligations de paiement, certains investissements n'ont pas pu être réalisés ce qui peut compromettre l'avenir des fermes.
Depuis 2016, des actions ont été menées pour pousser l'État à réagir, des promesses ont été faites à maintes reprises mais sans résultat.
- A ce jour,
 - l'instruction des dossiers PAC BIO 2016 n'est pas soldée, il reste une soixantaine de dossiers à solder,
 - l'instruction de la PAC BIO 2017 est prévue d'être finalisée en juin 2019, soit 2 ans après la déclaration de surface,
 - l'instruction de la PAC BIO 2018 démarre juste et l'État n'affiche pas de calendrier de paiement,
- Ces retards d'instruction sont dus à des livraisons par l'État aux DDT d'outils informatiques hors délais et non efficaces.

Demandent à l'État de fournir des outils informatiques performants afin que les DDT puissent accélérer l'instruction des dossiers BIO et verser les aides attendues.

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 12 mars 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne